

Edito

L'Observatoire Social des Transports de Normandie publie chaque année un tableau de bord destiné à dresser un état des lieux complet du transport routier régional. Véritable outil de mise à disposition de données, il rassemble en effet les principaux indicateurs relatifs au trafic routier, à la sécurité, à l'emploi, à la formation, aux registres des transports, aux contrôles ainsi qu'aux engagements environnementaux volontaires.

L'édition 2025 s'inscrit dans un contexte d'évolution pour la profession en ce qui concerne le programme EVE (Engagements Volontaires pour L'Environnement - Transports et Logistique). Le programme CEE-EVE2, lancé en 2021 dans la continuité d'EVE1, prendra fin le 31 décembre 2025 après cinq années d'existence. Les derniers engagements et réengagements sur les dispositifs chartes Objectif CO₂, FRET21 et EVCOM seront validés à l'automne.

A compter de 2026, la délivrance des labels Objectif CO₂, FRET21 et EVCOM sera repris par AFNOR Certification. Tous les engagements pris au titre de la charte Objectif CO₂ jusqu'en 2025 resteront valides jusqu'à leur terme, avec un suivi régional maintenu par l'ADEME jusqu'en 2028. Pour en savoir plus sur le devenir des différents dispositifs du programme EVE, vous pouvez consulter le <u>site internet du programme</u>.

Cette nouvelle édition présente également plusieurs évolutions de contenu :

- l'ajout d'une partie consacrée à la Commission Territoriale des Sanctions Administratives (CTSA), qui sanctionne administrativement les entreprises françaises régionales et étrangères présentant un caractère infractionniste avéré,
- l'intégration de données sur les véhicules pesés lors des contrôles routiers en Normandie,
- la partie relative aux polluants atmosphériques a, quant à elle, été retirée temporairement, les données les plus récentes n'étant pas encore disponibles.

A travers ce document, l'Observatoire poursuit sa mission : mettre à disposition des acteurs publics et privés une information objective, actualisée et territorialisée sur le secteur du transport routier, dans toutes ses dimensions - économiques, sociales, sécuritaires et environnementales.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Pour disposer de plus amples informations sur l'emploi et la formation dans les transports et la logistique en Normandie, vous pouvez consulter le rapport régional de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL) sur le <u>site internet de l'OPTL</u>.

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie

Donnees generales	
Population	
Taux de chômage et demandeurs d'emploi	5
Parc en circulation et immatriculations neuves	6
Poids lourds en marchandises (Camions + tracteurs routiers)	
Véhicules Utilitaires Légers (camionnettes de moins de 3,5 tonnes)	6
Véhicules de transports en commun (Autocars + autobus)	
Trafic routier de marchandises	7
Trafic régional	
Principales catégories de produits transportés en 2022	
Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2023	
Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2023	
Trafic poids lourds en Normandie sur le réseau national en 2023	
·	
Accidents du travail dans le transport routier	
Evolution de 2019 à 2023 du nombre d'accidents du travail	
Evolution de 2019 à 2023 du hombre d'accidents du travail	
Accidents de la route	
Accidentalité des poids lourds	
Accidentalité des véhicules utilitaires (VU)	
Accidentalité des transports en commun	
Bilan national accidentalité en 2023	
Emploi	16
Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2024	16
Evolution des effectifs salariés	
Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à France Travail	18
Formation	19
Qualification initiale et formation continue de conducteur routier	
Attestations de capacité professionnelle	
·	
Registres des transports	
Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2024	
Evolution de 2020 à 2024 du nombre d'entreprises pour chaque registre	
Evolution de 2020 à 2024 du nombre d'inscriptions et de radiations	
Nombre d'autorisations de transport détenues par les entreprises en 2024	
Capacité financière des entreprises de transport	
·	
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres	
Contrôles sur route	
Contrôles en entreprise	
Commission territoriale des sanctions administratives (CTSA)	
Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO ₂	29
Charte CO2	30
Tabel CO2	30

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population au 1er janvier 2025 (données provisoires arrêtées fin 2024) France : France métropolitaine + DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion).

	Calvados	Eure	Manche	Orne	Seine-Maritime
Population	711 029	601 942	496 199	271 896	1 260 246
Part régionale	21,3%	18,0 %	14,9 %	8,1 %	37,7 %

	Population	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 19 ans (en %)	Part des 20 à 39 ans (en %)	Part des 40 à 59 ans (en %)	Part des 60 à 74 ans (en %)	Part des 75 ans et plus (en %)
Normandie	3 341 312	51,5	48,5	23,0	22,3	24,8	18,8	11,4
France	68 605 616	51,5	48,5	22,9	23,6	25,4	17,4	10,7

Au 1er janvier 2025 selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 341 312 habitants, ce qui représente 4,9 % de la population française ;
- a augmenté de 269 habitants par rapport à l'estimation effectuée au 1^{er} janvier 2024. Sur les 5 départements normands, 3 ont une population stable (l'Eure, la Manche et la Seine-Maritime), 1 voit sa population augmenter (le Calvados avec + 1 901 habitants) et 1 voit sa population diminuer (l'Orne avec -1 523 habitants);
- est composée de 51,5 % de femmes et de 48,5 % d'hommes, ce qui correspond à la moyenne nationale.

Taux de chômage et demandeurs d'emploi

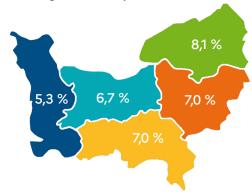
Taux de chômage : source « Chiffres clés » de l'INSEE parus le 19/06/2025 - données provisoires pour le 1er trimestre 2025 et consolidées pour 2024. Demandeurs d'emploi : source site internet « <u>francetravail.org.</u>», données brutes au 1er août 2025.

Le **taux de chômage normand,** au 1^{er} trimestre 2025, s'élève à 7,1 % de la population active, un niveau très légèrement, supérieur à celui du 1^{er} trimestre 2024 (7,0 %) et inférieur à celui de la France métropolitaine (7,2 %) au 1^{er} trimestre 2025.

La Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 8,1 % (soit 0,9 point de plus que la moyenne française pour la métropole).

A l'opposé le département de la Manche, avec seulement 5,3 %, est le troisième département de France métropolitaine le moins touché par le chômage (après le Cantal avec 4,3 % et la Lozère avec 4,7 %).

Taux de chômage selon le département au 1er trimestre 2025



En juin 2025, en Normandie, 326 220 demandeurs d'emploi étaient inscrits à France Travail. Parmi les 244 510 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C) : 129 550 (53 %) étaient sans emploi (catégorie A), et 114 960 (47 %) exerçaient une activité réduite (< ou égal à 78h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

Parc en circulation et immatriculations neuves

Source : SDES pour le parc (données publiées en septembre 2025) et SDES R SVERO pour les immatriculations neuves (données publiées en mai 2025). Données nationales : France métropolitaine + DROM.

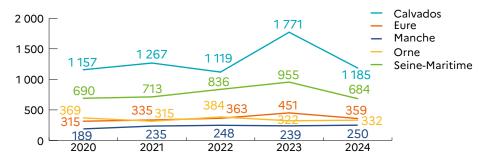
Poids lourds en marchandises (Camions + tracteurs routiers)

■ Evolution du parc en circulation au 1er janvier

	Normandie
2021	30 540
2022	30 622
2023	31 075
2024	31 273
2025	30 336

Au 1^{er} janvier 2025, le parc de poids lourds en circulation en Normandie représente 5,8 % du parc français.

■ Evolution des immatriculations neuves au cours de l'année



En 2024, on recense en Normandie 2 810 immatriculations neuves de poids lourds (soit 24,8 % de moins qu'en 2023). Ces immatriculations représentent 6,3 % des immatriculations au niveau national.

Véhicules Utilitaires Légers (camionnettes de moins de 3,5 tonnes)

Evolution du parc en circulation au 1^{er} janvier

	Normandie
2021	267 327
2022	273 578
2023	278 829
2024	281 923
2025	283 339

Au 1er janvier 2025, le parc de véhicules utilitaires légers en circulation en Normandie représente 5,5 % du parc français.

■ Evolution des immatriculations neuves au cours de l'année



En 2024, on recense en Normandie 18 779 immatriculations neuves de VUL (soit 4,5 % de plus qu'en 2023). Ces immatriculations représentent 6,1 % des immatriculations au niveau national.

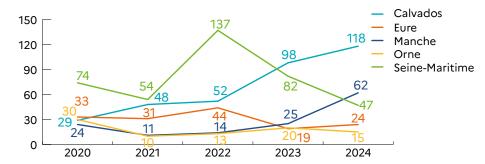
Véhicules de transports en commun (Autocars + autobus)

■ Evolution du parc en circulation au 1er janvier

	Normandie
2021	3 740
2022	3 731
2023	3 814
2024	3 954
2025	3 889

Au 1^{er} janvier 2025, le parc de véhicules de transport en commun en circulation en Normandie représente 4,1 % du parc français.

Evolution des immatriculations neuves au cours de l'année



En 2024, on recense en Normandie 266 immatriculations neuves de véhicules de transport en commun (soit 9 % de plus qu'en 2023). Ces immatriculations représentent 4 % des immatriculations au niveau national.

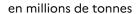
Trafic routier de marchandises

SDES, Enquête TRM. Transports intérieurs routiers de marchandises du pavillon français (véhicules de plus de 3,5 tonnes) ayant pour origine ou destination la région Normandie (hors transit régional)

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein de la Normandie et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

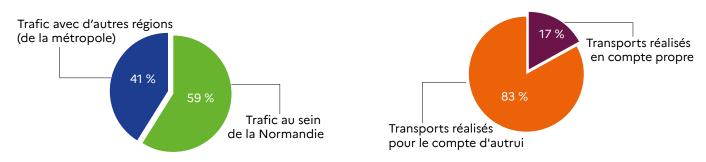
■ Evolution du trafic régional





■ Répartition du trafic régional

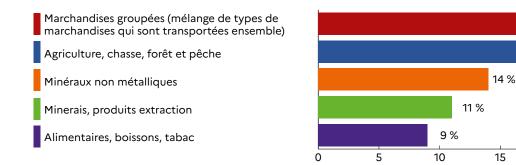
En 2023, les 126,8 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi les 52,1 millions de tonnes de trafic interrégional, 51,1 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 48,9 % à des importations (voire cartes, pages suivantes, pour le détail des trafics).

Principales catégories de produits transportés

En 2023, les 5 principales catégories de produits transportés par la route en Normandie (en % de tonnages du trafic) sont :



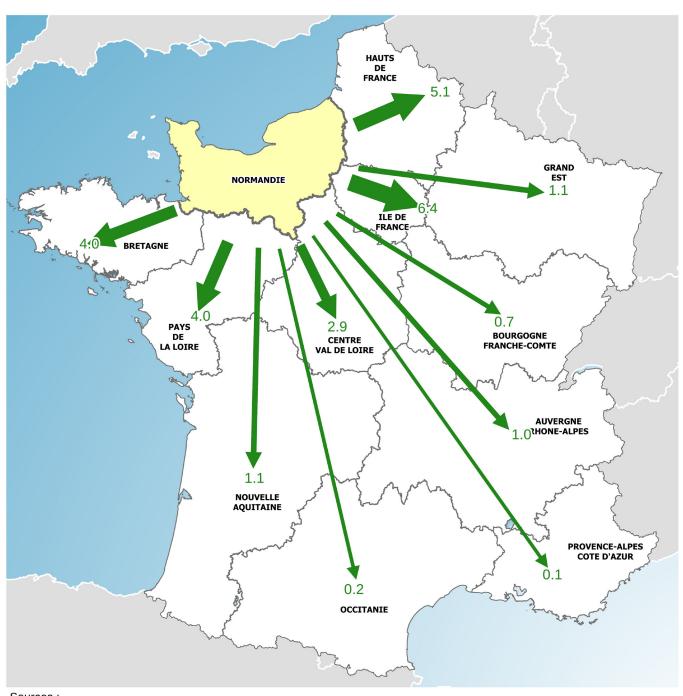
25

19 %

20

Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2023

Répartition des 26,6 millions de tonnes de marchandises exportées vers les autres régions de la France métropolitaine.



Sources : Adminexpress SDES - Enquête TRM 2023

SDES - Enquête TRM 202 DREAL - Normandie

Production:

Le 13/10/2025 - DREAL-NORMANDIE

Flux interrégionaux d'exportation de marchandises (million de tonnes)

Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2023

Répartition des 25,5 millions de tonnes de marchandises importées des autres régions de la France métropolitaine.



Sources : Adminexpress SDES - Enquête TRM 2023 DREAL - Normandie Production :

Le 13/10/2025 - DREAL-NORMANDIE

Flux interrégionaux d'importation de marchandises (million de tonnes)

Trafic poids lourds en Normandie sur le réseau national en 2023



Carte du trafic poids lourds e

Réseau routier national concédé Autoroute Route nationale de type autoroutier Route nationale à chaussée séparée Autre route nationale Réseau routier national non concédé Autoroute Route nationale de type autoroutier Route nationale à chaussée séparée Autre route nationale Trafic poids lourds tous sens confondus Nb de poids lourds par jour % de poids lourds inférieur à 2 500 PL/j XX % X XXX PL/j de 2 500 à 5 000 PL/j de 5 000 à 7 500 PL/j

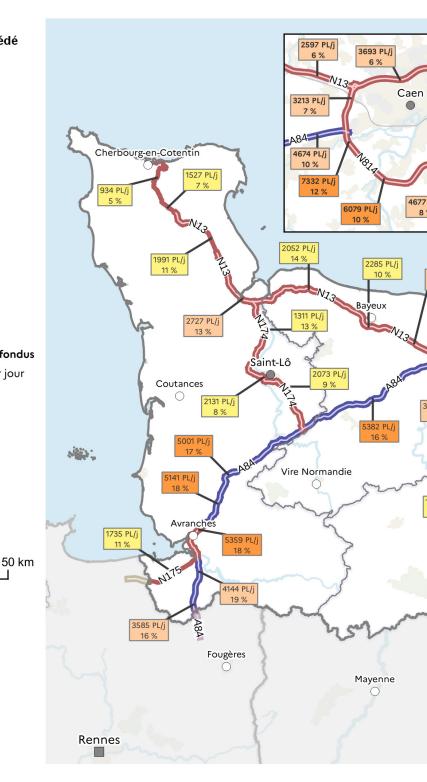
supérieur à 7 500 PL/j

Sources:

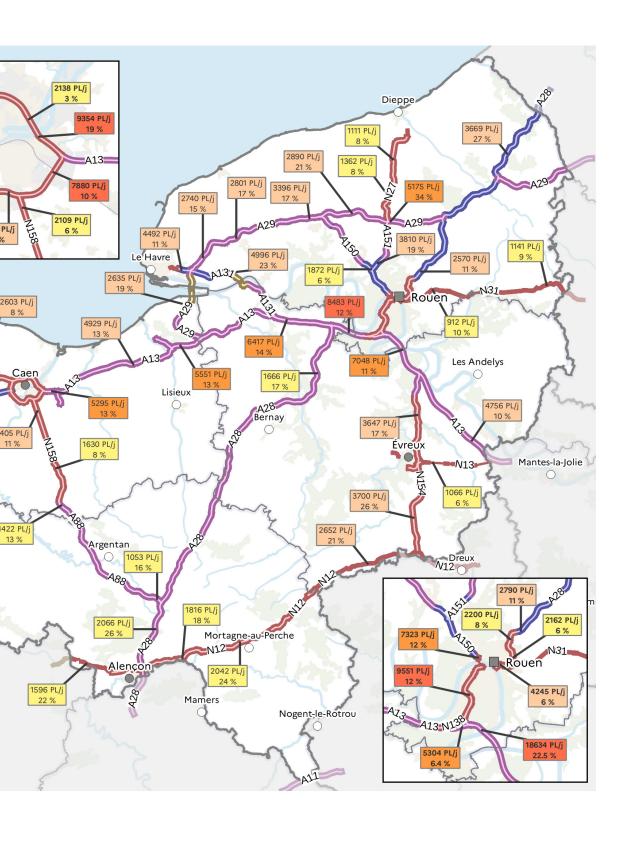
- IGN Plan
- IGN BD Topo
- IGN Admin Express
- A88 Alicorne
- ALiS A28
- DirNO
- SAPN/SANEF

Production:

DREAL Normandie le 20/10/2025



n Normandie sur le réseau national en 2023



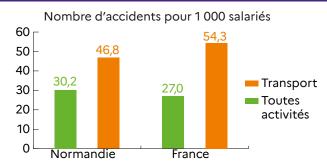
Accidents du travail dans le transport routier

Source: CARSAT Normandie.

Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE: 49.31 Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A: transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B: autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A: transports routiers de fret interurbains, 49.41 B: transports routiers de fret de proximité, 49.41 C: locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z: services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A: ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2023

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.



2 037

mortels

2020

2 481

dont

mortels

2021

2 2 3 6

2022

2 099

2023

Evolution du nombre d'accidents du travail

En 2023, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie: 2099 accidents du travail dont 7 mortels,
- au niveau national, 43 270 accidents du travail dont 104 mortels.

En 2023 les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêt* (soit environ 63 % des accidents) dans le transport routier sont:

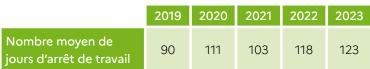
- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant »: 28 %;
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » :
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 8 %;
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportun » : 7 %.

*A noter:

- les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail,
- en 2023, 13 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.

Evolution de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2023, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident du travail en Normandie est de 123 jours dans le transport routier et de 104 jours toutes activités (contre 127 pour le transport routier et 98 jours toutes activités, au niveau national).



2 500 \sqsubset 2 373

dont

mortels

2019

2 000

1500

1 000

500

Accidents de la route

Source : données officielles des accidents de la route issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière de la région Normandie.

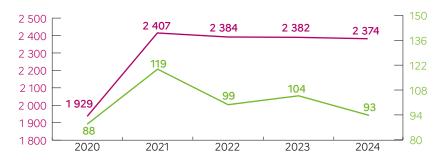
Accidentalité régionale des poids lourds

Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Evolution du nombre d'accidents corporels

Attention : « véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

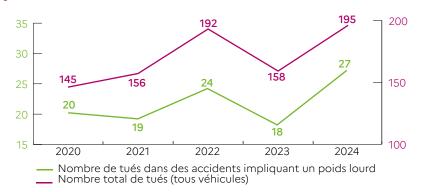
En 2024 par rapport à 2023, on constate une diminution de 11 % du nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd et une stabilité du nombre d'accidents, tous véhicules confondus.



- Nombre total d'accidents (tous véhicules)
- Nombre d'accidents impliquant un véhicule lourd affecté au transport de marchandises

■ Evolution du nombre de tués à 30 jours

En 2024, les accidents impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 27 tués, tous étaient les conducteurs des poids lourd.



■ Evolution de l'accidentalité

En 2024, les poids lourds ont été impliqués dans 4 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 13,8 % des tués.

En 2024 l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 29 % (contre 8 % pour « tous véhicules »).



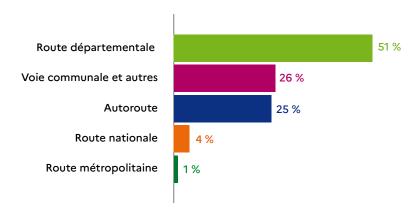
— % des accidents impliquant un poids lourd

■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2024

Un accident peut concerner plusieurs types de routes.

En 2024, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 51 %,
- de jour : 75 % (15 % de nuit et 10 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales: 75 %,
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée): 82 %.

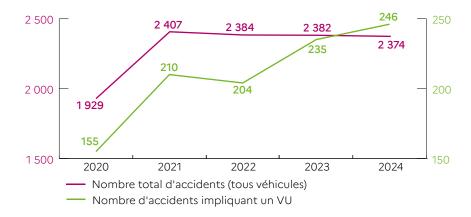


Accidentalité régionale des véhicules utilitaires (VU)*

*Les véhicules utilitaires sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

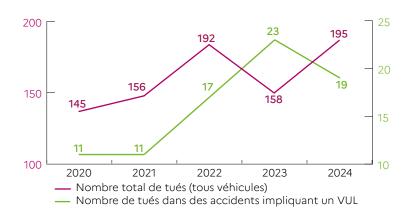
■ Evolution du nombre d'accidents corporels

En 2024, par rapport à 2023, on enregistre une augmentation de 15 % des accidents impliquant un véhicule utilitaire et une stabilité du nombre d'accidents tous types de véhicules confondus.



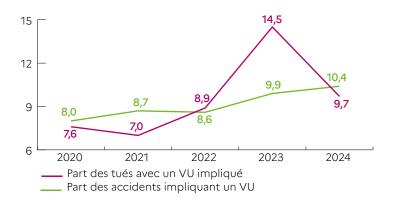
■ Evolution du nombre de tués à 30 jours

En 2024, les 246 accidents impliquant un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 19 tués, dont 4 conducteurs de VU.



■ Evolution de l'accidentalité

En 2024, les véhicules utilitaires ont été impliqués dans 10,4 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 9,7 % des tués.



Accidentalité régionale des transports en commun*

*Transport en commun: autocars + autobus.

De 2020 à 2024, on comptabilise 123 accidents ayant impliqué un transport en commun (dont 37 pour les autocars et 86 pour les autobus), ces accidents ayant été à l'origine de 185 blessés et de 12 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 25 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 35 blessés et 2 tués dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2024, les 29 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun (14 avec un autocar et 15 avec un autobus) ont provoqué 4 morts et 42 blessés.

Bilan national accidentalité en 2024

Poids lourds

- Les 2 297 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 399 tués (12 % de la mortalité routière), dont 30 sont des usagers de poids lourd (25 conducteurs et 5 passagers). Sur les 30 occupants de poids lourd tués en 2024, 21 l'ont été dans des accidents sans tiers, 11 sur autoroute, 15 hors agglomération et 4 en agglomération.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 38 % des cas (contre 68 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds représentent 3 % des véhicules impliqués dans les accidents corporels.
- 47 % des poids lourds étrangers impliqués dans un accident mortel, le sont sur autoroute.

■ Véhicules utilitaires

- Les 6 223 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire ont été à l'origine de 338 tués, dont 36 % (120) sont des usagers de véhicule utilitaire (dont 80 % des conducteurs et 20 % des passagers).
- 50 % des usagers de véhicule utilitaire décèdent dans un accident sans tiers. Dans les accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire 68 % des conducteurs de véhicule utilitaire sont présumés responsables.

■ Transports en commun

- Les 223 accidents corporels ayant impliqué un autocar (soit 0,4 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 36 tués, dont 12 occupants d'autocars.
- Les 664 accidents corporels ayant impliqué un autobus (soit 0,5 % des accidents corporels) ont été à l'origine de 17 tués, dont 8 usagers d'autobus.

Emploi

Source: URSSAF Normandie, 10 juin 2025.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2024

En 2024, on comptabilisait 1 973 établissements avec au moins 1 salarié pour le secteur des transports routiers dont 1 223 établissements pour le transport de marchandises (-14 établissements par rapport à 2023), 348 pour l'organisation des transports (+7 par rapport à 2023), 251 pour le transport sanitaire (-5 par rapport à 2023) et 151 pour le transport de voyageurs (stabilité par rapport à 2023).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	586
49.41B Transports routiers de fret de proximité	502
49.41C Locations de camions avec chauffeur	34
49.42Z Services de déménagement	40
52.29A Messagerie, fret express	33
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	28
52.29B Affrètement et organisation des transports	348
86.90A Ambulances	251
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	26
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	55
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	70

Evolution des effectifs salariés

En 2024, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **46 436 salariés**, ce qui correspond, à une hausse de 0,7 % par rapport à 2023 et de 6,5 % par rapport à 2020. Parmi ces salariés, 24 743 travaillent dans le transport routier de marchandises (soit 53,3 %), 8 545 dans l'organisation des transports (soit 18,4 %), 4 404 dans le transport sanitaire (soit 9,5 %) et 8 744 dans le transport routier de voyageurs (soit 18,8 %).

■ Pour le transport routier de marchandises

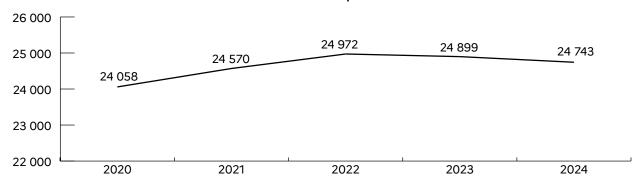
Evolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2020	2021	2022	2023	2024
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 940	12 285	12 506	12 466	12 554
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	8 890	9 061	9 162	9 189	9 064
Location de camions avec chauffeur 49.41C	928	946	977	983	1 093
Services de déménagement 49.42Z	473	457	459	425	336
Messagerie, fret express 52.29A	1 422	1 420	1 480	1 448	1 298
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	405	401	388	388	398

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2024



Evolution de l'effectif total dans le transport routier de marchandises



Entre 2020 et 2024, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 685 salariés (soit +2,8 %).

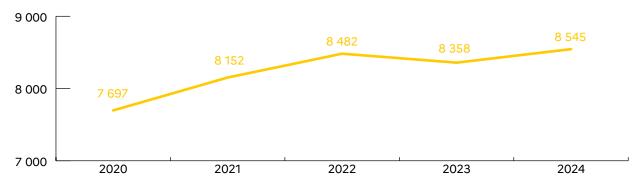
L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 3 activités avec :

- + 5,1 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- + 2,0 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- + 17,8 % pour la location de camions avec chauffeur,

La diminution des effectifs sur cette période concerne 3 activités avec :

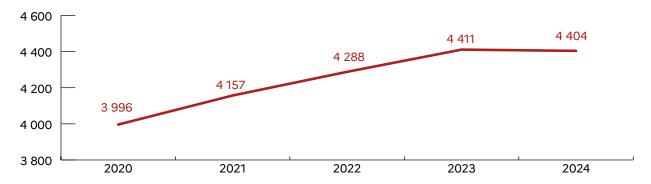
- · 29,0 % pour les services de déménagement,
- - 8,7 % pour la messagerie, fret express,
- - 1,7 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2020 et 2024, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 848 salariés (soit +11,0 %).

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



Entre 2020 et 2024, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 408 salariés (soit + 10,0 %).

■ Pour le transport routier de voyageurs

Evolution des effectifs par code APE

	2020	2021	2022	2023	2024
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31Z)	3 173	3 032	3 344	3 442	3 452
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	2 833	3 042	2 966	3 017	3 178
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 852	1 791	1 923	1 988	2 114

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE en 2024



8 500 8 233 8 447 8 500 7 858 7 865 2022 2023 2024

Entre 2020 et 2024, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 11,3 % soit + 886 salariés (avec + 279 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, +345 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et +262 salariés pour les autres transports routiers de voyageurs).

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à France Travail

Source : site internet « francetravail.org », STMT données brutes au 1er août 2025. Les données présentées par France Travail sont arrondies à la dizaine. Pour cette raison, la somme des valeurs d'une ligne (ou d'une colonne) peut légèrement différer du total affiché

En juin 2025, en normandie sur 244 510 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail tenus de rechercher un emploi, 25 820 (soit 10,6 %) le sont pour le transport et la logistique. Parmi ceuxci, 13 910 sont sans emploi (catégorie A), 3 270 ont une activité réduite < ou égale à 78 h (catégorie B) et 8 640 ont une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

		Catégorie		Total des demandeurs
Département	A	В	С	d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A,B et C)
Calvados	2 600	680	1 800	5 080 (19 %)
Eure	2 700	660	1 860	5 220 (20 %)
Manche	1 240	340	790	2 380 (9 %)
Orne	1 000	220	580	1 800 (7 %)
Seine-Maritime	6 360	1 380	3 610	11 340 (44 %)
Total Normandie	13 910	3 270	8 640	25 820 (100%)

Formation

Source: DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO: Formation initiale minimale obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

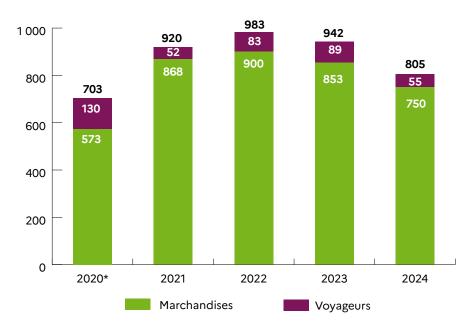
FCO: Formation continue obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

En 2020, pour les formations obligatoires de conducteur routier, des aménagements et reports ont été accordés par la réglementation européenne.

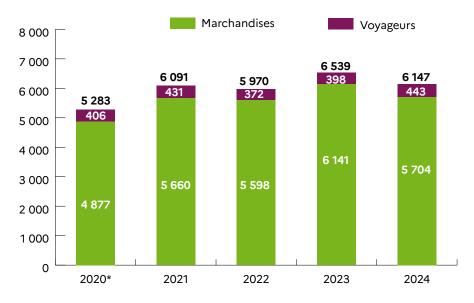
■ Evolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage

En 2024, les FIMO marchandises représentaient 93 % des FIMO délivrées en région (contre 90 % en moyenne pour les 4 années précédentes).



■ Evolution du nombre de FCO

La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (Thématiques ► Transports et véhicules ► Transport routier ► Conducteurs routiers ► Les formations obligatoires ► Liste des centres de formation agréés).



^{*} Impact crise sanitaire

■ Bilan pour 2024

Sur les 1 707 formations diplômantes obtenues hors statut scolaire valant qualification initiale de conducteur routier, 1 307 sont des titres professionnels (635 en marchandises sur porteurs, 76 en marchandises sur tous véhicules et 596 en voyageurs en transport en commun) et 100 sont des CAP Conduite Routière Marchandises obtenus en apprentissage.

Qualification initiale					
	FIMO	formation diplômante obtenue hors statut scolaire (titre professionnel CTRM sur porteurs et sur tous véhicules, CAP CRM et titre professionnel voyageurs CTCR)	formation passerelle	Formation continue FCO	
Marchandises	750	811	41	5 704	
Voyageurs	55	596	58	443	
Total	805	1 407	99	6 147	

Attestations de capacité professionnelle

■ Transport routier lourd

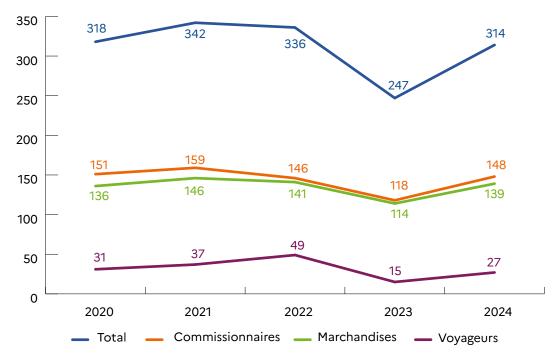
Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

Au niveau national en 2024, on a recensé 2 491 personnes présentes à l'un des 3 examens, soit 66 % des personnes incrites. Le taux de réussite par rapport aux personnes présentes a été de 37 % en marchandises, de 27 % en voyageurs et de 22 % en commissionnaire. Depuis la session d'examens 2024, la DREAL Normandie délivre les attestations de capacité aux lauréats normands. Pour 2024, on comptabilise en Normandie : 32 lauréats en marchandises, 3 en voyageurs et 2 en commissionnaire, les attestations ayant été délivrées en janvier 2025.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle est très faible ces dernières années depuis le durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2024, on dénombrait uniquement 9 attestations commissionnaires délivrées en Normandie et aucune en voyageurs et en marchandises.

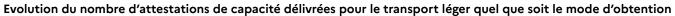
La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est depuis plusieurs années l'équivalence de diplôme avec au total 314 attestations délivrées.

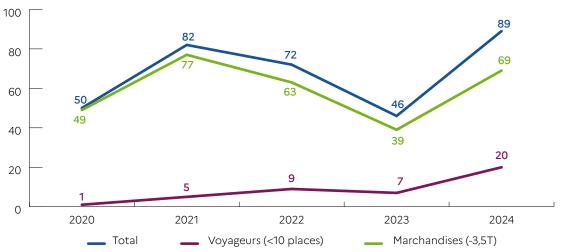
Evolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd



■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen. En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

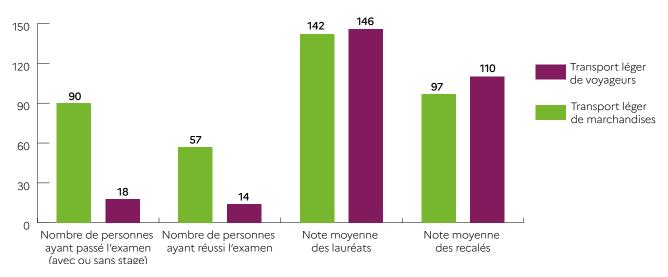




Le faible nombre d'attestations de capacité délivré pour le transport léger de voyageurs est dû aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de tourisme avec chauffeur).

Sur les 69 attestations de capacité délivrées en 2024 pour le transport léger de marchandises, 57 l'ont été suite à l'examen, 10 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 2 par équivalence de diplôme. Et sur les 20 attestations délivrées pour le transport léger de voyageurs, 18 l'ont été après la réussite à l'examen et 2 par reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2024 pour le transport léger de marchandises et de voyageurs



En 2024, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il y a eu 90 candidats en marchandises et 18 en voyageurs (soit respectivement 73 % et 50 % de plus qu'en 2023),
- le taux de réussite est de 63 % en marchandises et de 78 % en voyageurs,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 127 en marchandises et 140 en voyageurs pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

Registres des transports

Source: DREAL Normandie

Les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports

■ Situation au 31 décembre 2024

Sur la Normandie au 31 décembre 2024, on comptabilise 3 547 inscriptions aux registres des transports (soit 9 de moins qu'en 2023), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

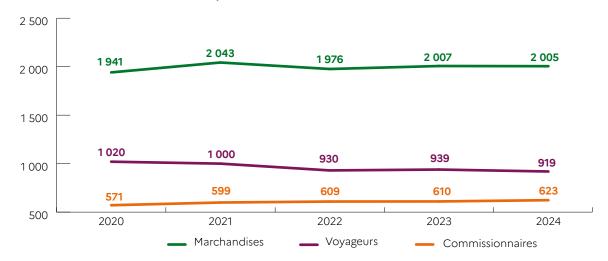
	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	177	141	416
Eure	167	75	386
Manche	101	62	264
Orne	68	29	161
Seine-Maritime	406	316	778
Total Normandie	919	623	2 005

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr Nos actions ▶ Mieux transporter et se déplacer ▶ Transport routier ▶ Liste des entreprises inscrites (...)

La plupart des démarches liées aux registres des transports sont accessibles en téléprocédures sur le site internet : https://demarches.developpement-durable.gouv.fr.

Evolution du nombre d'entreprises pour chaque registre

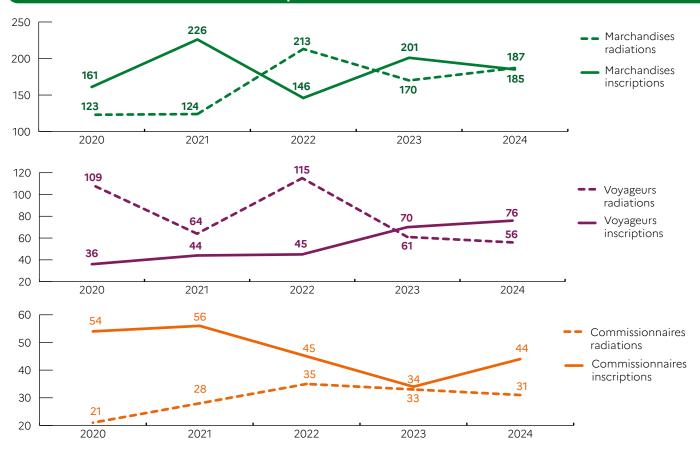
■ Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2020 et 2025, on constate : une augmentation du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises (+ 3 %) et au registre des commissionnaires (+ 9 %) et une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre voyageurs (- 10 %).

Au 31 décembre 2024, sur les 3 547 inscriptions aux registres normands, 57 % concernent l'activité transport public de marchandises, 26 % l'activité de transport public de personnes et 18 % l'activité de commissionnaire de transport.

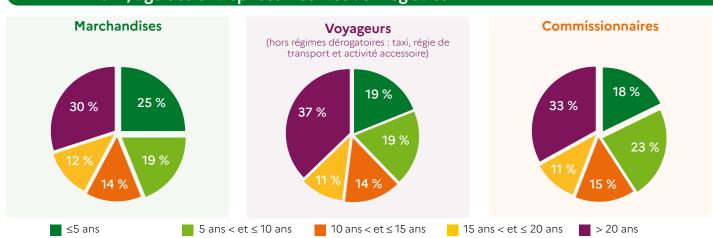
Evolution du nombre d'inscriptions et de radiations



A noter:

• Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.





L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Nombre d'autorisations de transport détenues par les entreprises

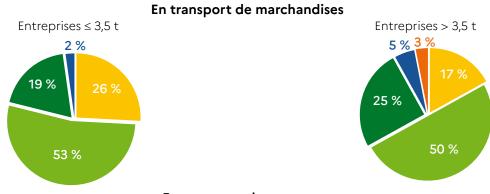
■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2024

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 388	7 099	577	954
Eure	676	4 013	279	658
Manche	426	2 347	363	1124
Orne	382	2 205	225	247
Seine-Maritime	3 129	7 547	1 214	2 241
Total Normandie	6 001	23 211	2 658	5 224

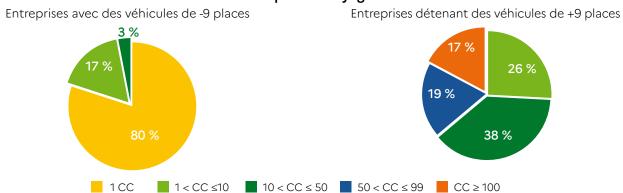
Au 31 décembre 2024, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 37 094, dont 7 882 en voyageurs (soit 21,2 %) et 29 212 en marchandises (soit 78,8 %). Par rapport à 2023, le nombre total de copies conformes, en 2024, a diminué de 913 sur la région (- 2,4%). La diminution concerne, les autorisations en transport lourd avec - 3,1% pour le transport de marchandises et - 6,8 % pour le transport de voyageurs. Le nombre d'autorisations en transport léger a, lui, au contraire augmenté de + 2,8 % en marchandises et de + 1,4 % en voyageurs.

Les demandes de renouvellement des titres de transport et les demandes de copies conformes supplémentaires sont accessibles en téléprocédures sur le site internet : https://demarches.developpement-durable.gouv.fr.

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2024 Nombre de copies conformes (CC) détenue



En transport de voyageurs



A noter:

- pour le transport de marchandises, les statistiques présentées ne font pas la différence entre les licences communautaires délivrées aux poids lourds et celles délivrées aux véhicules effectuant du transport léger à l'international;
- pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), 79 % des entreprises ont moins de 10 titres de transport, 26 % ne disposent que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 10 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100);
- pour le transport léger de voyageurs, 80 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 78 % sont des taxis) et seules 2 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport, dont une qui en a même plus de 500.

Capacité financière des entreprises de transport

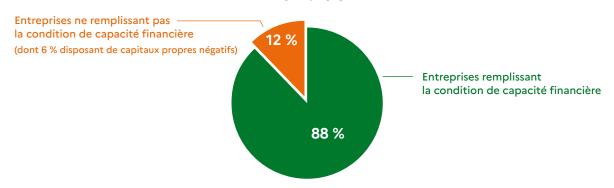
■ Situation au 31 décembre 2024 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2024, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 12 % (contre 7 % en 2023) avec une différence de 5 points maximum entre les départements.

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	85 %	15 %	7 %
Eure	89 %	11 %	5 %
Manche	90 %	10 %	4 %
Orne	90 %	10 %	5 %
Seine-Maritime	88 %	12 %	6 %

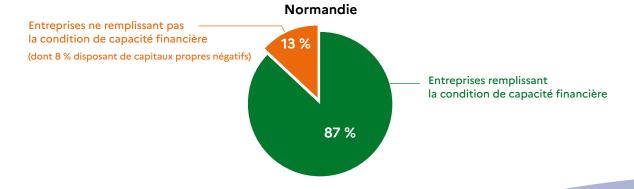
Normandie



En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2024, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 13 % (contre seulement 2 % en 2023) à ne pas remplir la condition de capacité financière avec une différence allant jusqu'à 11 points entre les départements de la Manche et de la Seine-Maritime.

·	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	86 %	14 %	11 %
Eure	87 %	13 %	9 %
Manche	94 %	6 %	3 %
Orne	90 %	10 %	0 %
Seine-Maritime	83 %	17 %	10 %

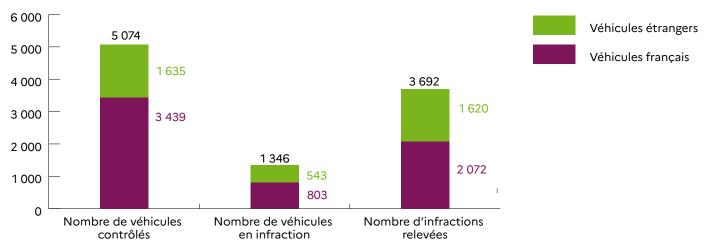


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports terrestres

Source: DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2024



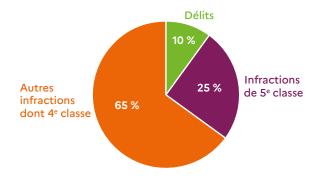
En 2024, sur 5 074 véhicules et 138 370 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie au cours de 2 478 opérations de contrôle sur route (dont 148 le week-end et 213 de nuit en semaine), 1 346 véhicules étaient en infraction (soit 26,5 %) et 3 692 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2,7 infractions par véhicule en infraction.

Parmi les véhicules contrôlés, 1 242 étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (dont 872 français et 370 étrangers) et 300 étaient en infraction (soit 24,2 %).

■ Classification des infractions relevées en 2024 et répartition des infractions par réglementation non respectée

Classification des infractions

Sur 3 692 infractions relevées

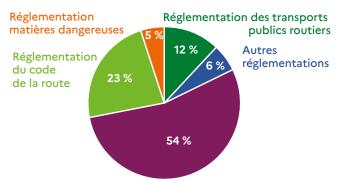


4e classe = amende forfaitaire de 135 euros

5° classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum

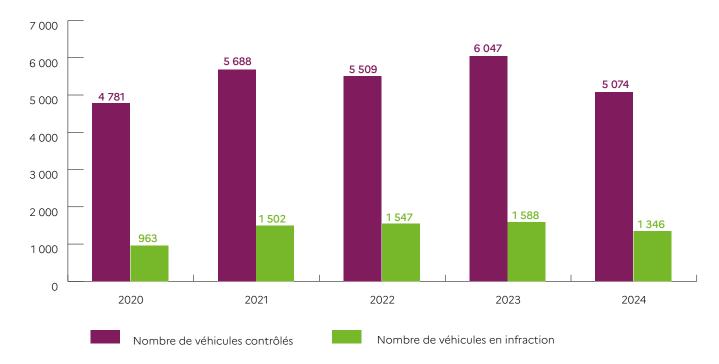
Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

Répartition des infractions par type de réglementation non respectée

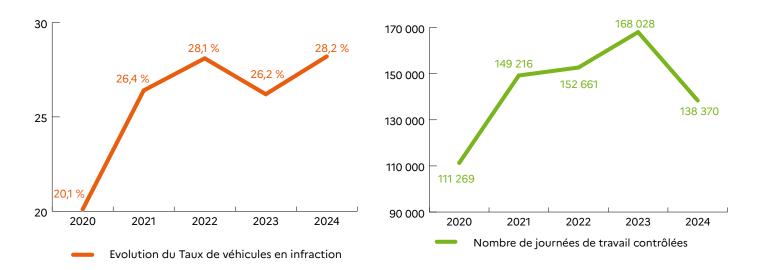


Réglementation sociale européenne

■ Evolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction



■ Evolution du taux de véhicules en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées



■ Véhicules pesés

1 498 véhicules ont été pesés en 2024 par l'agent chargé du contrôle des surcharges à la DREAL Normandie. 49 % de ces véhicules (soit 734) étaient en infraction et 54,7 % étaient des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes (soit 820).

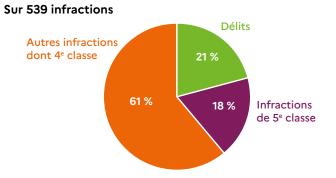
Contrôles en entreprise

Bilan des contrôles en entreprise effectués

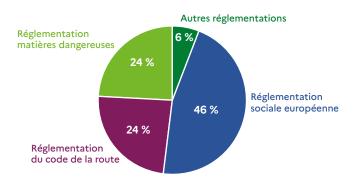
En 2024, sur 161 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 51 ont été verbalisées soit 29 %.

■ Typologie des infractions relevées en 2024

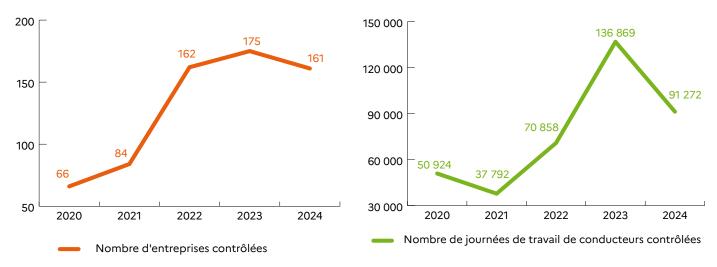
Classification des infractions



Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



■ Evolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées



En 2024, les contrôles en entreprises ont porté sur 1 519 conducteurs et sur 91 272 journées de travail. En 2020 et 2021, les contrôles en entreprise ont fortement diminué car ils ont dû être suspendus pendant plusieurs mois en raison de la crise sanitaire.

Commission territoriale des sanctions administratives (CTSA)

La CTSA émet un avis sur les sanctions administratives susceptibles d'être appliquées par le Préfet de région à des entreprises (régionales ou étrangères) particulièrement infractionnistes. Les sanctions décidées sont publiées au recueil des actes administratifs de la préfecture de région. La CTSA normande ne s'est pas réunie en 2020 et 2022.

Année CTSA	Dates des décisions	Sanctions prononcées après les CTSA organisées de 2020 à 2024
2021	24/01/22	 2 entreprises normandes sanctionnées (situées dans le Calvados et la Seine-Maritime): suspension de 6 titres de transport pour 1 mois pour la première et de 8 titres de transport pour 2 mois pour l'autre 2 entreprises étrangères (luxembourgeoise et portugaise) sanctionnées: interdiction de cabotage pendant 1 an
2023	09/01/24 30/01/24	• 2 entreprises normandes sanctionnées (situées dans l'Eure et la Seine-Maritime) : suspension de 9 titres de transport pendant 2 mois + immobilisation de 2 véhicules pendant 1 mois pour la première et suspension de 8 titres pour 2 mois pour l'autre
2024	07/01/25	• 3 entreprises étrangères sanctionnées (irlandaise, lituanienne et polonaise) : interdiction de cabotage* pendant 1 an sur l'ensemble du territoire français

^{*} Une opération de cabotage routier de marchandises s'entend de tout transport de marchandises (chargement, déchargement) entre deux points du territoire national, réalisé par une entreprise non résidente.

Engagements volontaires pour l'environnement : le dispositif Objectif CO₂

Source: DREAL Normandie

Le Ministère en charge des transports et l'ADEME, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif « Objectif CO₂ » d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce dispositif, qui fait partie du Programme Engagements Volontaires pour l'Environnement, s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe aux objectifs que s'est fixée la France dans le cadre de sa stratégie bas-carbone, à savoir une diminution de 28 % (par rapport à 2015) de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone dans le secteur des transports en 2050.

La charte valorise une déclaration d'intention en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une démarche de progrès.

Le label distingue les entreprises ayant atteint un haut niveau de performance environnementale en s'appuyant sur un audit indépendant. De 2015 à 2019, seules les entreprises effectuant du transport lourd de marchandises pour compte d'autrui pouvaient solliciter le label. Depuis mars 2020, ce dernier est accessible aux entreprises de transport routier de voyageurs (sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé).

Le dispositif Objectif CO₂ fait partie du programme « EVE » : Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs.

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO2 (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret 21 (charte et label depuis novembre 2022) à destination des chargeurs,
- EVcom (charte) à destination des commissionnaires.

Lancé en 2021 dans la continuité du programme CEE-EVE1, le programme EVE2 prendra fin le 31 décembre 2025 après 5 ans d'existence. Les derniers nouveaux engagements ou réengagements pour les chartes seront validés lors de comités ayant lieu en octobre pour Objectifco2 et FRET 21 et en novembre pour EVCOM. Tous les engagements pris jusqu'en 2025 sont valides jusqu'à leur terme, un suivi régional étant maintenu jusqu'à 2028. Les labels Objectifco2 et FRET 21 seront, eux, repris en 2026 par AFNOR certification, le coût de l'accompagnement et de la certification (audit+validation) étant désormais intégralement à la charge des entreprises candidates.



Charte CO₂

Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à réduire ses émissions de CO₂ au minimum de 5 %. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

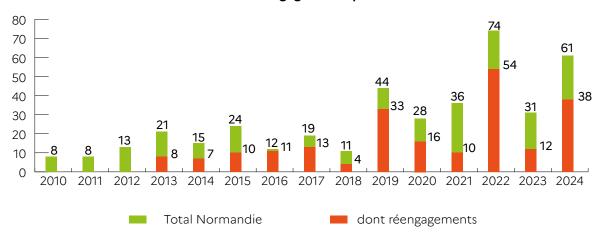
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) a ensuite été ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

En Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombrait au 31 décembre 2024 : 405 engagements. Parmi les 229 entreprises qui se sont engagées : 6 % effectuent du transport pour compte propre, 14 % du transport public de voyageurs et 80 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, 28 452 véhicules et 32 253 conducteurs.

Répartition des 405 engagements par département



Nombre d'engagements par année



Label CO₂

En Normandie, au 31 décembre 2024, 44 entreprises ont obtenu le label :

- 43 entreprises de transport routier de marchandises et 1 entreprise de transport routier de voyageurs ;
- 9 ont obtenu le label à deux reprises ;
- 26 ont été labellisées en 2024, uniquement des entreprises de transport routier de marchandises.

Les données relatives aux émissions de polluants dans le transport routier en Normandie ne seront pas disponibles pour 2022 et 2023 avant 2026, la partie qui leur était consacrée a donc été supprimée dans l'édition 2025 du tableau de bord. Si vous souhaitez consulter les données de 2021 (ou des années précédentes), vous pouvez consulter l'édition 2024 du tableau de bord de l'OST ou vous rendre sur le site internet de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN) : https://orecan.fr/



Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire social des transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules

- ▶ Observatoire Social des Transports et programme ObjectifCO₂
 - ▶ Observatoire social des transports

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL **Christine Nègre**

au 02 50 01 83 29

ost.co2.sstv.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex





Impression : Corlet imprimeur - Condé-en-Normandie

